

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF289

présenté par

Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, M. Pupponi, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Batho, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE 8

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement remet au Parlement dans les six mois à compter de l'adoption de la présente loi un rapport précis détaillant département par département le détail du paiement de la politique agricole commune, pour les millésimes 2015, 2016 et 2017. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La nécessité de 358 ETPT pour réaliser le paiement de la PAC confirme la complexité du nouveau système. Dès lors, il est indispensable d'en réaliser un bilan et d'en tirer les enseignements.